



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DANOX DB-1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DANOX DB-1

Numéro du produit 50489

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
Belgium  
+32 (0)2 525 05 11  
+32 (0)2 520 17 51  
SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 50489

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

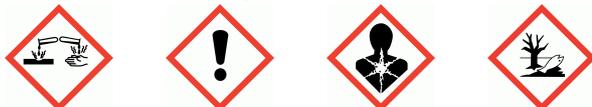
Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

## DANOX DB-1

### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

### Contient

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE, AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED, AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES, AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED, FATTY ACIDS, C12-14, 2-AMINOETHANOL

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE</b>	<b>25 - 35 %</b>
Numéro CAS: 308061-30-5	

#### Classification

Acute Tox. 4 - H302  
 Eye Dam. 1 - H318

<b>AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED</b>	<b>10 - 20 %</b>
Numéro CAS: 61791-14-8                      Numéro CE: 500-152-2	

#### Classification

Acute Tox. 4 - H302  
 Eye Dam. 1 - H318  
 Aquatic Chronic 3 - H412

**DANOX DB-1**

<b>AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED</b>			<b>5 - 10 %</b>
Numéro CAS: 1290049-56-7	Numéro CE: 800-029-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119962190-43-XXXX	
Facteur M (aigu) = 10		Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b>			
Acute Tox. 4 - H302			
Skin Corr. 1B - H314			
Eye Dam. 1 - H318			
STOT RE 1 - H372			
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 1 - H410			
<b>AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES</b>			<b>5 - 10 %</b>
Numéro CAS: 308062-28-4	Numéro CE: 931-292-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490061-47-XXXX	
Facteur M (aigu) = 1			
<b>Classification</b>			
Acute Tox. 4 - H302			
Skin Irrit. 2 - H315			
Eye Dam. 1 - H318			
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 2 - H411			
<b>FATTY ACIDS, C12-14</b>			<b>2.5 - 5 %</b>
Numéro CAS: 90990-10-6	Numéro CE: 292-771-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119552493-37-XXXX	
<b>Classification</b>			
Eye Dam. 1 - H318			
<b>2-AMINOETHANOL</b>			<b>1 - 2.5%</b>
Numéro CAS: 141-43-5	Numéro CE: 205-483-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486455-28-XXXX	
<b>Classification</b>			
Acute Tox. 4 - H302			
Acute Tox. 4 - H312			
Acute Tox. 4 - H332			
Skin Corr. 1B - H314			
Eye Dam. 1 - H318			
STOT SE 3 - H335			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition**

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## DANOX DB-1

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	<p>Consulter un médecin immédiatement. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Garder la personne touchée en observation. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.</p>
<b>Ingestion</b>	<p>Consulter un médecin immédiatement. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Garder la personne touchée en observation. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.</p>
<b>Contact cutané</b>	<p>Consulter un médecin immédiatement. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Rincer la zone contaminée avec un agent contenant de la dipotérine (p. Ex. Previn) Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures soigneusement avant leur réutilisation. Garder la personne touchée en observation. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.</p>
<b>Contact oculaire</b>	<p>Consulter un médecin immédiatement. Rincer la zone contaminée avec un agent contenant de la dipotérine (p. Ex. Previn) Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Garder la personne touchée en observation. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.</p>
<b>Protection des secouristes</b>	<p>Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants.</p>

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur à l'estomac.

## DANOX DB-1

<b>Contact cutané</b>	Provoque de graves brûlures. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes. Garder la personne touchée en observation. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.
<b>Traitements particuliers</b>	Rincer la zone contaminée avec un agent contenant de la dipotérine (p. Ex. Previn)

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers particuliers</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.
----------------------------------	---

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

## DANOX DB-1

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Déplacer les conteneurs hors de la zone de déversement. Approcher le déversement contre le vent. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Les résidus restants dans les conteneurs vides peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Tenir éloigné des aliments et boissons. Garder sous clef. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Classe de stockage** Stockage de produits corrosifs.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### 2-AMINOETHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 ppm 2,5 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 3 ppm 7,6 mg/m<sup>3</sup>

D

D = Absorption de peau.

**Commentaires sur les composants** Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

## DANOX DB-1

### FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (CAS: 308061-30-5)

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES (CAS: 308062-28-4)

**DNEL** Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15.5 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg/jour  
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.8 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5.5 mg/kg  
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.44 mg/kg

**PNEC** - eau douce; 0.0335 mg/l  
 - eau de mer; 0.00335 mg/l  
 - Station d'épuration des eaux usées; 24 mg/l  
 Intoxication secondaire.; 11 mg/kg  
 - Sédiments (eau douce); 5.24 mg/kg  
 - Sédiments (eau de mer); 0.524 mg/kg  
 - Sol; 1.02 mg/kg

### AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENE- DI-, ETHOXYLATED (CAS: 1290049-56-7)

**DNEL** Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.12 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.017 mg/kg/jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.025 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.007 mg/kg/jour  
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.007 mg/kg/jour

**PNEC** eau douce; 2 µg/l  
 eau de mer; 0.2 µg/l  
 Station d'épuration des eaux usées; 1.6 mg/l  
 Sédiments (eau douce); 7.5 mg/kg  
 Sédiments (eau de mer); 0.75 mg/kg  
 Sol; 5 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

## DANOX DB-1

<b>Protection des mains</b>	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc butyle. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Ambré. Orange.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution diluée): 8 - 10 (5% w/w)
<b>Point de fusion</b>	< -10°C
<b>Point d'écoulement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de congélation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 200°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.

## DANOX DB-1

<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.004 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	300 cP @ 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Autres informations</b>	Aucun.
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatil</b>	Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

## DANOX DB-1

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.  
Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Nocif en cas d'ingestion.

**ETA orale (mg/kg)** 713,78

##### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 42.708,33

##### Toxicité aiguë - inhalation

**ETA inhalation (gaz ppm)** 187.500,0

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 458,33

**ETA inhalation** 62,5

**(poussières/brouillards mg/l)**

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

##### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

##### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

##### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

## DANOX DB-1

<b>Information générale</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Inhalation</b>	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur à l'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Provoque de graves brûlures. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

**Effets toxicologiques** Nocif en cas d'ingestion.

#### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 500,0

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'information disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

## DANOX DB-1

### Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves.

### AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) Nocif en cas d'ingestion.  
DL<sub>50</sub> 500 - 2000 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'information disponible.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

## DANOX DB-1

<b>Inhalation</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Peut être légèrement irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.

### AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENE-DI-, ETHOXYLATED

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 500,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Nocif en cas d'ingestion.  
DL<sub>50</sub> 500 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 500,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Pas d'information disponible.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Pas d'information disponible.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant. Cobaye

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Essai de mutation réverse sur bactéries Négatif. OECD 471

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

## DANOX DB-1

**Exposition répétée STOT rép.** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Sub - Chronic NOAEL 0.4 mg/kg, Orale, Rat

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Information générale** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Provoque de graves brûlures.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

### AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 1.064,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Nocif en cas d'ingestion.  
DL<sub>50</sub> 1064 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 1.064,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée. Lapin cutanée

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves. Lapin

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Aberration chromosomique: Négatif.

#### Cancérogénicité

## DANOX DB-1

**Cancérogénicité** Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

### Toxicité pour la reproduction

**Résumé** - NOAEL: 25 mg/kg, Orale, Rat  
- : NOEL: 100 mg/kg, Orale, Rat

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Sub - Chronic NOAEL 88 mg/kg, Orale, Rat

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Provoque une irritation cutanée.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

## FATTY ACIDS, C12-14

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> > 5000 mg/kg, Orale, Rat

### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Score œdème: Pas d'œdème (0).

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. OECD 471 Mutation génique: Négatif. OECD 476

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**DANOX DB-1**

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

**Danger par aspiration**

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Le liquide peut irriter la peau.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

**2-AMINOETHANOL****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 1.515,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Nocif en cas d'ingestion.

**ETA orale (mg/kg)** 1.515,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2.504,0

**Espèces** Lapin

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Nocif par contact avec la peau.

**ETA cutanée (mg/kg)** 1.100,0

**Toxicité aiguë - inhalation**

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)** 13,0

**Espèces** Rat

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Nocif par inhalation.

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 13,0

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

## DANOX DB-1

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Peut irriter les voies respiratoires.

**Inhalation** Nocif par inhalation.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Nocif par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures.

**Contact oculaire** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations écologiques sur les composants

#### FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENE DI-, ETHOXYLATED

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### FATTY ACIDS, C12-14

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 2-AMINOETHANOL

## DANOX DB-1

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations écologiques sur les composants

##### FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

**Toxicité** Aucune information disponible.

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC<sub>50</sub>, 96 heures: > 1 mg/l,

##### AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heure: 10 - 100 mg/l, Poissons

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heure: 10 - 100 mg/l, Daphnia magna

##### AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED

**Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.01 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 0.1

**Facteur M (aigu)** 10

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 0.31 mg/l, Daphnia magna  
OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 0.16 mg/l, Algues  
OECD 201

##### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

##### AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES

**Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 2.67 mg/l, Poissons  
OECD 203

## DANOX DB-1

<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 3.1 mg/l, Daphnia magna OECD 202
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 heures: 0.146 mg/l, Algues OECD 201 Chronic, NOEC, 28 jour: 0.067 mg/l, Algues OECD 201

### toxicité aquatique chronique

<b>Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie</b>	NOEC, 302 jours: 0.42 mg/l, Poissons
<b>Toxicité chronique - invertébrés aquatiques</b>	NOEC, 21 jours: 0.7 mg/l, Daphnia magna OECD 211

### FATTY ACIDS, C12-14

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: > 100 mg/l, Poissons

### 2-AMINOETHANOL

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 349 mg/l, Poissons

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 65 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 2.5 mg/l, Algues

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

## Informations écologiques sur les composants

### FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

**Persistance et dégradabilité** La substance est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

### AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**DANOX DB-1****AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED**

<b>Persistence et dégradabilité</b>	Le produit est facilement biodégradable.
<b>Biodégradation</b>	- >60%: 28 jours OECD 301B

**AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES**

<b>Persistence et dégradabilité</b>	La substance est facilement biodégradable.
<b>Biodégradation</b>	- Dégradation >60 %: 28 jours OECD 301B - Dégradation 73%: 57 jours OECD 314C

**FATTY ACIDS, C12-14**

<b>Persistence et dégradabilité</b>	La substance est facilement biodégradable.
<b>Biodégradation</b>	- Dégradation > 60%: 30 jours OECD 301D

**2-AMINOETHANOL**

<b>Persistence et dégradabilité</b>	Le produit est facilement biodégradable.
-------------------------------------	--

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

**Informations écologiques sur les composants****FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE**

<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
<b>Coefficient de partage</b>	Non disponible.

**AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED**

<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	La bioaccumulation est peu probable.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.

**AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED**

<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	La bioaccumulation est peu probable. FBC: 11,
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: 2.8

**DANOX DB-1****AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES**

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** log Pow: 2.7

**FATTY ACIDS, C12-14**

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** log Pow: 3.3

**2-AMINOETHANOL**

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

**Informations écologiques sur les composants****FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE**

**Mobilité** Indéterminé.

**AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED**

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

**AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED**

**Mobilité** Aucune information disponible.

**AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES**

**Mobilité** Aucune information disponible.

**FATTY ACIDS, C12-14**

**Mobilité** Aucune information disponible.

**2-AMINOETHANOL**

**Mobilité** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**Informations écologiques sur les composants****FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**DANOX DB-1****AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**FATTY ACIDS, C12-14**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**2-AMINOETHANOL**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

**Informations écologiques sur les composants****FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE**

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

**AMINES, COCO ALKYL, ETHOXYLATED**

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

**AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**FATTY ACIDS, C12-14**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**2-AMINOETHANOL**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

## DANOX DB-1

<b>Information générale</b>	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1760
N° ONU (IMDG)	1760
N° ONU (ICAO)	1760
N° ONU (ADN)	1760

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED, AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED, AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED, AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES)
<b>Nom d'expédition (ADN)</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT AMINES, N-TALLOW ALKYLTRIMETHYLENEDI-, ETHOXYLATED, AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>Classe ADR/RID</b>	8
<b>Code de classement ADR/RID</b>	C9
<b>Étiquette ADR/RID</b>	8
<b>Classe IMDG</b>	8
<b>Classe/division ICAO</b>	8
<b>Classe ADN</b>	8

#### Étiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

<b>Groupe d'emballage (ADR/RID)</b>	II
<b>Groupe d'emballage (IMDG)</b>	II
<b>Groupe d'emballage (ICAO)</b>	II
<b>Groupe d'emballage (ADN)</b>	II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

## DANOX DB-1

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.
----------------	---

Listes pour la santé et l'environnement	Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.
---	--

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs	E1
--	----

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### Inventaires

#### UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## DANOX DB-1

### **Canada (DSL/NDSL)**

Certains ingrédients sont listés ou exemptés.  
DSL  
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.  
NDSL

### **États-Unis (TSCA)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Australie (AICS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Japon (ENCS)**

Indéterminé.

### **Corée (KECI)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Chine (IECSC)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Nouvelle-Zélande (NZIOC)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## DANOX DB-1

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4 - H302: Méthode par le calcul. Skin Corr. 1B - H314: Méthode par le calcul. Eye Dam. 1 - H318: Méthode par le calcul. STOT RE 2 - H373: Méthode par le calcul. Aquatic Acute 1 - H400: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 2 - H411: Méthode par le calcul.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

13-08-21

## DANOX DB-1

<b>Numéro de version</b>	2.000
<b>Remplace la date</b>	15-05-17
<b>Numéro de FDS</b>	50489
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.